



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu du CHS-CT du 21 janvier 2021

Suite à des problèmes techniques, ce CHS-CT initialement convoqué à 9h en visioconférence s'est finalement déroulé à partir de 13h30 en audioconférence .

Ordre du jour du CHS-CT :

- 1 – Approbation des procès verbaux des 25/09/2020 et 05/11/2020 – pour avis
- 2 – Contexte sanitaire (pour information)
- 3 – Questions diverses

Avant l'ouverture des débats, **FO-DGFIP 43** a lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Ce CHS-CT est la 1ère instance réunie cette année et nous pouvons dire que 2021 commence bien mal. Cette réunion a été imposée en visioconférence: ce n'est pas un bon signe donné pour la qualité du dialogue social.

FO-DGFIP 43 dénonce aujourd'hui comme elle l'a fait depuis le début de la crise sanitaire, les réunions statutaires sous cette forme: les débats sont tronqués et les échanges plus que limités.

Comment comprendre que les représentants des personnels ne pourraient se réunir physiquement alors que 2/3 des agents travaillent en présentiel à la DDFIP de Hte-Loire ? Seraient-ils plus aptes à propager le virus de par leur mandat ? La jauge de 6 personnes maximum par réunion est tout aussi incompréhensible . Cette réunion pouvait très bien se tenir, dans le strict respect des règles de distanciation dans la salle polyvalente du CDFP Terrasson.

Il y a un an, nous étions loin d'imaginer ce qui nous attendait.

C'était le monde d'avant, celui de la présence physique dans les bureaux, des moments de convivialité, des échanges directs et spontanés, celui d'avoir des projets, la liberté de circuler, de manifester, bref de vivre sans craindre pour sa santé et celle des autres.

Aujourd'hui, le télétravail a vidé les bureaux, nous sommes masqués, les moments de convivialité, TINY à domicile qui bien souvent pouvaient faire le ciment d'une équipe, ont disparu.

Madame la Présidente,

Alors que vos agents sont à la manœuvre au quotidien dans ce contexte anxiogène, les réformes continuent d'avancer, et comme si de rien n'était, vous poursuivez le démantèlement et le saccage du réseau !

FO-DGFIP 43 dénonce ce passage en force alors que la priorité devrait être la protection des agents!

*A l'instar des avis donnés par le médecin de prévention et l'ISST, **FO-DGFIP 43** maintient que les restructurations en cours comportent des effets délétères sur la santé des agents. Ces derniers sont et seront contraints à des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles, ce qui les expose à des fatigues ou risques accrus.*

Entre pandémie et restructurations, être agent des Finances Publiques en 2021 n'encourage pas à la sérénité.

Bien au contraire, ces 2 facteurs couplés aux suppressions d'emplois, déstabilisent durablement les collectifs de travail et génèrent troubles psychosociaux, mal être et souffrance au travail.

L'Observatoire Interne 2020 est actuellement lancé : faut-il vous rappeler que celui de 2019 a révélé que le rythme du changement est considéré comme trop rapide par 69% des agents, que la perception de l'avenir est négative pour 84%, que 24% des agents ont le sentiment de ne pas pouvoir faire face, que 56% sont en

situation de fortes exigences émotionnelles ? Ces indicateurs se sont dégradés par rapport à 2018, qu'en sera-t-il pour ceux de 2020 ?

FO-DGFIP exige plus que jamais le retrait du NRP et l'arrêt des suppressions d'emplois !

Vous avez mis à l'ordre du jour de ce CHS-CT le contexte sanitaire actuel.

*Les représentants **FO-DGFIP 43** vous feront part en séance de leurs observations. Ils dénoncent d'ores et déjà la limitation à fin mars de la suspension du jour de carence et la non rétroactivité de la mesure pour les agents ayant contracté la maladie depuis l'an dernier.*

Nous vous donnerons également en cours de séance, nos positions sur les sujet du télétravail, de la vaccination et plus globalement des mesures sanitaires. »

La direction est revenue sur les conditions de tenue de ce CHS-CT : elle s'est réfugiée derrière les consignes de la DGFAP qui limitent les réunions en présentiel à 6 personnes maximum.

Les représentants **FO-DGFIP** ont réaffirmé leur position énoncée lors de la liminaire en soulignant que si cette règle avait à s'appliquer pour les représentants des personnels, elle devait également être mise en œuvre pour tous les agents : comment comprendre sinon que 2/3 des agents (213 agents présents le 14 janvier) travaillent en présentiel ? Les règles de protection doivent être les mêmes pour tous.

1 – Approbation des procès verbaux des 25/09/2020 et 05/11/2020 – pour avis

Les PV ont été adoptés à l'unanimité.

2 – Contexte sanitaire (pour information)

La direction passe en revue les divers points sur le sujet en soulignant que des consignes ont été données aux chefs de service et un rappel fait auprès des agents sur la nécessité d'appliquer les gestes barrières - la distanciation notamment (interdiction des moments de convivialité) – et de bien aérer les locaux. La priorité étant la sécurité des agents.

– COUVRE-FEU

La dégradation des conditions sanitaires a conduit le gouvernement à imposer un couvre-feu. La carte professionnelle tient lieu de justificatif de déplacement – donc normalement pas besoin d'attestation de l'employeur. Certains chefs de service en ont rédigé une : c'est un plus.

En réponse à la demande de **FO-DGFIP 43**, la direction a précisé que les agents sont autorisés à rester sur leur lieu de travail jusqu'à la limite des plages variables.

- TELETRAVAIL

Il reste la règle à 5 jours par semaine quand les missions exercées le permettent avec possibilité de revenir un jour en cas de difficultés liées à l'isolement. La direction demande à ce que le télétravail soit intensifié pour arriver à une rotation de 50%. Les conditions ne sont pas les mêmes que lors du 1er confinement (missions essentielles/non essentielles et fermeture au public) car nous ne sommes pas en PCA (Plan de Continuité d'Activité).

Elle précise que c'est toujours sur la base du volontariat : l'agent n'est pas obligé d'accepter.

Les représentants **FO-DGFIP** ont demandé à ce que la direction confirme que les agents placés en télétravail par le médecin de prévention ne peuvent revenir en présentiel que sur son autorisation.

La DDFIP a confirmé.

Concernant la problématique des téléphones pour les télétravailleurs, la direction a indiqué qu'une expertise allait être effectuée pour la mise en place des transferts d'appels. Dans

l'attente des conclusions de cet audit, la DDFIP met en suspens l'achat de téléphones supplémentaires.

Ceux disponibles actuellement seront distribués en effectuant des priorités.

Nous avons dénoncé ce manque de moyens qui oblige les agents à se servir de leur téléphone personnel.

La DDFIP a indiqué qu'actuellement 126 ordinateurs portables ont été distribués + 19 TINY à domicile. Plus de 50 ordinateurs sont actuellement disponibles pour les agents souhaitant télétravailler.

FO-DGFIP 43 a abordé la situation des chefs de service en difficulté pour gérer l'organisation du travail. La direction « les sent responsables, pragmatiques et protecteurs de leurs équipes ». Tout va bien dans le meilleur des mondes !

Nous avons demandé si la direction avait connaissance de demandes de télétravail refusées dans le département ? Réponse : non

Nous invitons les collègues à nous faire remonter de telles situations.

Concernant l'attribution de tickets restaurant aux télétravailleurs, la direction indique qu'elle n'a pas de consignes à ce sujet.

FO-DGFIP 43 s'est également inquiété des problèmes psychologiques liés à la crise sanitaire (dont le télétravail peut être un facteur) : est-ce que des chiffres sont disponibles ?

La direction n'a pas de retours actuellement sur le sujet mais va faire un rappel individuel aux agents pour prise de contact avec les acteurs sociaux du département.

Les représentants des personnels ont alors ouvert une parenthèse dans le CHS-CT pour prendre position sur l'absence de délégué aux services sociaux dans le département.

FO-DGFIP a dénoncé le fait qu'aucune procédure de recrutement ne soit actuellement lancée : le poste n'a pas été supprimé mais est devenu ainsi virtuel !

Les représentants des personnels ont voté à l'unanimité une motion dans ce sens.

- ACCUEIL

dans le département, l'accueil sur rendez-vous (APRDV) reste exclusif. La direction indique qu'il y a dorénavant 50 buralistes agréés et que le paiement par carte bleue à distance est possible.

FO-DGFIP 43 a dénoncé le recrutement récent de services civiques dédiés à l'accueil. Hormis le statut précaire de ces personnes, il n'est pas acceptable de les envoyer « au front » subir les récriminations (certes justifiées) ou agressions du public se trouvant devant nos portes closes !

- MASQUES

Une boîte complémentaire de 50 masques chirurgicaux sera attribuée à chaque agent dans les prochains jours.

Un renouvellement des masques tissus noirs est également proposé au CHS-CT : ceux-ci sont conformes aux normes (catégorie 1). Le CHS-CT valide cette commande.

- NETTOYAGE des locaux

La prestation supplémentaire demandée à l'entreprise de nettoyage consiste à la désinfection des poignées de portes, des interrupteurs et des rampes d'escalier.

En cas de non réalisation constatée, la direction demande à ce que l'information lui soit remontée.

La désinfection quotidienne des espaces de travail personnels (dont poignées de fenêtres) est de la responsabilité de chaque agent.

- RESTAURATION COLLECTIVE

La direction invite tous les agents à utiliser l'amplitude horaire élargie soit 11h15/14h15.

- CAS CONTACTS

La procédure de suspension du jour de carence n'est apparemment pas comprise par tous. A la demande des représentants des personnels, la direction fera un communiqué pour rappeler cette procédure.

Nous vous invitons à relire le tract très clair de la fédération des finances FO (diffusé par la section) qui détaillait cette procédure.

La DDFIP indique que 27 agents ont été déclarés cas COVID depuis le début de la pandémie et 6 cas contacts négatifs depuis le 1er janvier 2021.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Avant d'aborder ce point, les représentants **FO-DGFIP** s'étonnent que la direction ne mette pas à l'ordre du jour du CHS-CT les points prévus obligatoirement par le règlement tels que l'étude des fiches de signalement, les registres hygiène et sécurité ainsi que ceux demandés par **FO-DGFIP** avant la tenue de l'instance.

Devant notre insistance, la présidente accepte de les évoquer.

Fiche de signalement : aucune fiche n'a été déposée depuis le dernier CHS-CT.

Registres hygiène et sécurité :

2 nouvelles annotations : - sortie de secours du CDFP Terrasson sur la rue Terrasson : les travaux ont été réalisés + suite à des problèmes oculaires, une collègue demande un écran 24 pouces en complément de son matériel de télétravail. Ce sera fait dans la semaine.

En questions diverses, **FO-DGFIP 43** signale un problème de pas de porte à la trésorerie de Craponne ; le service budget-logistique va s'en occuper.

De même, nous signalons dans les bureaux du service hôpital de la trésorerie du Puy Ville, des problèmes acoustiques et de résonances notamment lors de plusieurs conversations téléphoniques à la fois. Les représentants **FO-DGFIP 43** souhaitent le déplacement et l'avis de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) sur le sujet.

Celui-ci confirme qu'il viendra.

La direction précise alors que dans le cadre du plan de relance, la DDFIP43 bénéficiera d'un budget de 180 000 € pour effectuer des travaux. Il sera donc peut-être possible d'y intégrer les travaux pour résoudre ces problèmes acoustiques. A suivre...

FO-DGFIP 43 demande également à la direction que des visites de sites soient effectuées par le CHS-CT dans ceux ayant subi des restructurations tels que Le Puy Ville, Yssingeaux et Brioude.

La direction acte ces visites qui seront réalisées dans le respect des consignes sanitaires.

Les représentants **FO-DGFIP**: **Robert GAGNE - Karine VEYSSEYRE - Jocelyne LIMAGNE**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu